MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Secrétariat général
Service de l'appui au pilotage et des ressources
Département du dialogue social

Secrétariat du comité social d'administration ministériel
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Paris, le 12 novembre 2026

Ordre du jour
du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSAMESR)
du vendredi 20 novembre 2026 à 14h30
(salle 050 – 72 rue Regnault – Paris 13e)
(Séance initialement prévue le 17 novembre 2026, reportée à la demande des organisations syndicales)

1. Désignation du secrétaire adjoint de séance
2. Suivi des textes
3. Approbation du procès-verbal de la séance du CSAMESR du 16 avril 2026
4. **Points pour avis**
   - **4a-** Projet de décret portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (DGRH C)
   - **4b-** Arrêté portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur et au président de l'Etablissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en matière de recrutement et de gestion de personnels relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGRH C)
   - **4c-** Projet d'arrêté portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation et des agents contractuels exerçant ces fonctions (DGRH C)
   - **4d-** Projet d'arrêté portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie, aux vice-recteurs, au président du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et aux directeurs généraux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (DGRH C)

****